



Paris, le 14 février 2022

**Réponse de la LPO Île-de-France à la consultation publique préalable
à la délivrance de deux permis de construire
d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce
et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'Île Seguin,
dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt.**

https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EP21511/Accueil.awp

Madame, Monsieur, le commissaire enquêteur,

L'avis de la MRAe n°2021-1755 du 16/12/2021, précise que le projet est situé dans un secteur sur lequel des espèces protégées sont présentes. Des inventaires faune et flore ont été réalisés en 2013, en 2017 et 2018, puis en 2021. Leur consultation, ainsi que des recherches dans notre base de données, nous amènent aux remarques suivantes.

Pour les reptiles

Le Lézard des murailles a été observé dans le Jardin éphémère lors de l'étude d'Ingérop de 2017-2018. Il n'a pas été revu en 2021, malgré de nouveaux inventaires. La MRAe note que le porteur de projet minimise l'impact des travaux sur cette espèce, alors qu'il s'agit d'une espèce protégée.

En effet, l'absence d'observation du Lézard des murailles pendant les inventaires de 2021 ne permet pas d'affirmer qu'il a disparu du site. Quand bien même aurait-il effectivement disparu, la destruction de son habitat empêcherait son retour sur le site, et aurait donc un impact sur la population locale. Il est donc nécessaire d'assurer la pérennité de son habitat.

Pour les insectes

La MRAe note que certaines espèces à forts enjeux, présentes dans l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau, ont disparu. C'est le cas pour plusieurs taxa d'orthoptères tels que le Grillon d'Italie, le Phanéroptère méridional et le Criquet des pâtures. L'étude d'impact relève, en revanche, la présence de l'Œdipode turquoise qui figure dans la liste des espèces d'insectes protégés en Île-de-France (arrête du 22 juillet 1993).

Les inventaires indiquent qu'aucune espèce d'odonate n'a été recensée dans l'aire d'étude. Cependant, notre base de données montre que le Caloptéryx éclatant y a bien été observé en juin 2019.

Nos bénévoles indiquent également la présence d'un papillon remarquable, le Petit mars changeant, en septembre 2019. Sa présence permettrait de classer le site en ZNIEFF et de



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ÎLE-DE-FRANCE

démontrer ainsi son intérêt pour la biodiversité. En effet, les ZNIEFF « *constituent un outil d'inventaire scientifique du patrimoine naturel permettant d'apprécier l'intérêt environnemental d'un secteur pour l'application de législations environnementales et urbanistiques...* » (commune de Piana n° 422182 CE 3 juin 2020).

A minima, il conviendrait donc de rechercher les impacts de ce projet sur les espèces d'insectes encore présentes, voire sur les espèces prétendument disparues, pour les mêmes raisons déjà présentées pour le Lézard des murailles.

Les mammifères

Le Hérisson d'Europe n'a pas été retrouvé lors des inventaires de 2017- 2018 et 2021. Pour autant, on ne peut affirmer qu'il a disparu du site et il s'agit d'une espèce protégée par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Comme pour le Lézard des murailles, il est donc nécessaire d'assurer la pérennité de son habitat.

La Pipistrelle commune a été notée sur la zone d'étude, en transit et en chasse. Nous relevons qu'aucun inventaire n'a été effectué en période hivernale, bien que cette espèce était susceptible d'hiberner dans les constructions détruites.

Les oiseaux

Il est indiqué que le Serin cini aurait disparu du site. Pourtant, sa présence y est notée régulièrement dans notre base de données. Il s'agit aussi d'une espèce patrimoniale car considérée comme nicheuse vulnérable sur la liste rouge nationale et nicheuse en danger sur la liste rouge régionale.

Notre base de donnée montre, en outre, la présence de trois autre espèces patrimoniales : l'Accenteur mouchet, la Bergeronnette grise et le Chardonneret élégant, classés comme nicheur quasi menacés en Île-de-France.

L'impact des travaux sur ces espèces aurait donc dû être analysé par le porteur de projet.

En conséquence et face à ces défaillances, la LPO Île-de-France s'oppose à la délivrance des deux permis de construire en vue de la construction de l'ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'Île Seguin.

Emmanuel Du Chérumont,
Délégué régional LPO Ile-de-France